

SOMMAIRE

<i>Des élections dans votre unité de travail</i>	2
<i>Valorisation des professions</i>	2
<i>Pétition de soutien au personnel en lock-out du Journal de Montréal</i>	3
<i>Grande manifestation nationale du 12 mars 2011 : Un budget équitable, une question de choix (suite)</i>	4
<i>Journée internationale des femmes</i>	4

Rédaction

Patrick Albert, troisième vice-président
Michael Isaacs, secrétaire

Secrétariat et mise en page

Claire Laplante



Grande manifestation nationale du 12 mars 2011 : Un budget équitable, une question de choix

Le 12 mars 2011, une grande manifestation aura lieu à Montréal pour réclamer que le gouvernement Charest dépose un budget équitable. Cet événement vise à démontrer qu'une large part de la population s'oppose avec colère aux mesures régressives contenues dans le budget 2010 et exige que le budget 2011 contienne des mesures progressistes capables de soutenir le développement social et économique du Québec. Au-delà de 150 groupes communautaires, syndicats et organisations civiles participeront à cette manifestation. Par le biais de ces organisations, c'est toute la population québécoise se souciant de l'avenir des services publics qui est invitée à participer à cet événement de grande envergure.

En 2010, sous prétexte de précarité des finances publiques, le budget Bachand a introduit des mesures régressives allant à contre-courant du principe de solidarité qui a été à la base du développement social du Québec au cours des 50 dernières années. Parmi celles-ci, la taxe santé de 200\$ par personne, la hausse des droits de scolarité et les compressions dans les services publics sont les plus inéquitables. Le 12 mars, les organisations membres de l'Alliance et de la Coalition demanderont le retrait de ces mesures et l'allongement du délai alloué pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour les remplacer, elles proposeront des mesures qui permettront à l'État québécois d'augmenter ses revenus sans alourdir le fardeau fiscal des moins nantis et de la classe moyenne. Ces propositions maintiennent l'équité sociale en faisant appel au principe de redistribution de la richesse qui nous a permis de bâtir le Québec moderne.

(Suite à la page 4 : **Grande manifestation...**)

Signature des prochaines conventions collectives

Le 11 février 2011, les dernières clauses de la convention collective de la fonction publique ont été paraphées. Le texte définitif de cette nouvelle convention devrait être signé officiellement au cours des prochains jours. Celles des commissions scolaires et des collèges devraient aussi être signées rapidement.

Les membres du SPGQ seront informés par un bulletin *Info-Express* de la date d'entrée en vigueur des nouvelles conventions collectives et des modalités de versement des rappels de traitement (rétroactivité). Ce bulletin est envoyé à toutes les personnes inscrites à la diffusion électronique (pour vous inscrire, voir la page 4 de ce bulletin). Votre déléguée ou délégué se chargera d'afficher ce bulletin dans votre milieu de travail, mais vous pouvez aussi visiter notre site Web www.spgq.qc.ca pour l'obtenir ou suivre nos actualités sur Twitter ou dans Facebook. ■

Des élections dans votre unité de travail

Les déléguées et délégués syndicaux du SPGQ et leurs substitutes et substituts, qui vous représentent dans votre milieu de travail sont élus pour des mandats de trois ans. Les mandats des personnes qui vous représentent actuellement étant arrivés à terme, le moment est venu de procéder à l'élection de celles qui vous représenteront pour les trois prochaines années.

Les élections de la délégation se tiennent du 1^{er} février au 15 mars 2011. Des assemblées électorales doivent avoir lieu dans tous les milieux de travail. Pour qu'une telle assemblée puisse avoir lieu, une convocation en bonne et due forme doit vous être envoyée au moins sept (7) jours avant la date de l'assemblée. Les déléguées ou délégués actuels ou, en leur absence, les représentantes ou représentants de section, sont responsables de l'organisation de ces assemblées et du respect de la procédure établie. Les mises en candidature se font séance tenante et toute personne membre de l'unité de travail peut être mise en candidature au poste de déléguée ou délégué syndical, ou de déléguée ou délégué substitut, sous condition des dispositions de la convention collective et des articles 1.7 et 6.6 des statuts et règlements du SPGQ. Dans la fonction publique, l'exception la plus notable touche les personnes ayant le statut d'employée ou d'employé temporaire. Lorsque plus d'une personne se présente pour occuper un poste donné, l'élection a lieu par scrutin secret.



Le rôle de déléguée syndicale ou de délégué syndical, ou de déléguée substitue ou de délégué substitut est essentiel. Ce sont ces personnes qui sont appelées à assurer l'organisation et la représentation syndicales dans votre milieu de travail, à conseiller et à accompagner les membres en cas de difficulté, et à assurer la direction politique de votre unité de travail.

En devenant membre de la délégation du SPGQ, vous pourrez non seulement jouer un rôle important auprès de vos collègues de travail, mais aussi faire entendre leur voix dans les instances syndicales. Ceci est essentiel afin que notre Syndicat puisse bien répondre aux aspirations de ses membres. Ce rôle vous intéresse? N'hésitez pas à en discuter avec des militantes ou militants d'expérience ou à contacter le SPGQ (418 692-0022 ou 1 800 463-5079) si vous n'avez pas encore entendu parler d'élection dans votre milieu de travail. ■

Valorisation des professions



Notre site Web comporte depuis quelques semaines une section portant sur la valorisation des professions et du travail des membres du SPGQ. C'est une première étape de diffusion de ce projet qui nous tient à cœur depuis longtemps et qui nous permettra de mieux faire connaître l'importance de notre travail pour la prestation de services publics essentiels au maintien de la qualité de vie des Québécoises et Québécois.

L'objectif en est un de communication. Le contenu des fiches est donc synthétique et ne vise pas à présenter un portrait complet de chaque emploi, mais plutôt à en faire ressortir les aspects les plus significatifs pour la population.

Par ce projet, nous voulons faire connaître la diversité et la richesse de l'expertise des professionnelles et professionnels membres du SPGQ. À terme, ce projet nous aidera à faire reconnaître l'importance de notre travail, à contrer les préjugés concernant le personnel du gouvernement, en particulier celui de la fonction publique et, éventuellement, à faire en sorte que notre travail soit reconnu à sa juste valeur par notre employeur.

Le nombre de fiches publiées dans notre site Web sera augmenté au fil du temps. À cet égard, nous lançons un appel à tous pour nous signaler des membres faisant un travail qui mérite d'être davantage connu et qui n'est pas répertorié dans les profils de profession présentés (courrier@spgq.qc.ca).

À l'heure actuelle, onze profils d'autant de classes d'emplois sont en ligne à l'adresse suivante: <http://tinyurl.com/valorisationSPGQ>. Une autre façon de les consulter est de vous rendre à la page principale du site Web du SPGQ (www.spgq.qc.ca) et de cliquer sur le logo intitulé « Notre expertise à votre service ».

Une fois que notre banque de profils de professions sera plus complète, nous préparerons une campagne de diffusion visant le grand public. Nous vous informerons de l'avancement de nos démarches à ce sujet lorsqu'elles prendront une forme plus concrète. D'ici là, n'hésitez pas à nous transmettre vos commentaires et suggestions et, surtout, faites-vous un devoir de consulter les fiches déjà en ligne et invitez votre entourage à en faire autant afin de découvrir la richesse de l'expertise de vos collègues membres du SPGQ. ■

Pétition de soutien au personnel en lock-out du *Journal de Montréal*

Lors du dernier conseil syndical du SPGQ, des journalistes en lock-out du *Journal de Montréal* sont venus présenter l'état de la situation qu'elles et qu'ils vivent depuis maintenant plus de 2 ans. Ce conflit de travail qui s'éternise a un impact majeur sur la vie des personnes et des familles touchées. L'employeur Quebecor semble déterminé à briser le syndicat et profite des lacunes des lois du travail pour continuer à publier son journal avec des briseurs de grève et ainsi maintenir les travailleuses et travailleurs dans une situation intenable. Malheureusement, ceux-ci disposent de peu de moyens pour contrer l'arbitraire patronal dans ce conflit, étant donné le déséquilibre complet dans le rapport de force opposant les parties.

C'est pourquoi un appel est lancé à la population pour qu'elle signe une NOUVELLE PÉTITION mise en ligne sur le site de l'Assemblée nationale le 14 décembre dernier. Cette pétition demande au gouvernement d'utiliser tous les moyens dont il dispose pour aider à régler ce conflit et l'invite à modifier les dispositions législatives encadrant le recours aux briseurs de grève afin de rétablir un meilleur équilibre entre les parties négociantes en cas de conflit.

Cette nouvelle pétition remplace celle lancée auparavant sur le même sujet, qui n'est pas reconnue par l'Assemblée nationale. Si vous avez signé la pétition précédente, vous êtes invités à poser à nouveau ce geste de solidarité. Si vous n'avez pas encore signé, vous pouvez le faire jusqu'au 14 mars 2011. Vous n'avez qu'à vous rendre dans le site Web de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/petitionlockoutJdeM> ou à l'adresse originale, qui est <https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1287/index.html>.

En complément de ce geste de solidarité, nous réitérons notre invitation à ne pas lire, acheter ou accepter de copie gratuite du *Journal de Montréal*. Ce boycottage a pour objectif d'exercer une pression économique sur Quebecor en réduisant les revenus de publicité liés à la diffusion du journal. Ainsi, nous espérons inciter l'entreprise à reprendre les négociations de façon à mettre fin à ce conflit qui a beaucoup trop duré. À un niveau plus large, nous visons aussi à rappeler à Quebecor qu'elle a des obligations sociales et que les privilèges dont elle bénéficie en étant propriétaire de médias ne doivent pas seulement servir à enrichir ses actionnaires. Le respect de ces obligations par l'ensemble des entreprises médiatiques est garant de l'avenir de notre démocratie. ■



Pour signer la pétition sur le boycott du *Journal de Montréal* :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-1287/index.html>

ou

<http://tinyurl.com/petitionJM>



À mettre à VOTRE AGENDA

Mars 2011

Conseil syndical

17, 18 mars 2011
Québec

Manifestation *Un budget équitable, une question de choix*

12 mars 2011, 13 h
Place du Canada
Montréal



Pour vous inscrire à la liste de diffusion électronique des publications du SPGQ, veuillez visiter notre site Web et cliquer sur la zone DIFFUSION @ MEMBRES.

Vous avez oublié votre numéro de membre? Veuillez composer l'un de ces numéros :
418 692-0022
514 849-1103
1 800 463-5079

www.spgq.qc.ca

Vous pouvez consulter le contenu de ce bulletin dans le site Web du SPGQ sous la rubrique *Je m'informe*

Poste-publications convention
40011681.

Retour à l'adresse de Québec
ISSN 1916-954X.

www.spgq.qc.ca
courrier@spgq.qc.ca

7, rue Vallière, Québec (QC) G1K 6S9
418 692-0022, 1 800 463-5079
Télé. 418 692-1338

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 300, Montréal (QC) H2L 1L3
514 849-1103, 1 800 463-6341
Télé. 514 842-5281

(Suite de la page 1 : **Grande manifestation nationale du 12 mars 2011 : ...**)

Elles sont présentées dans une courte vidéo que vous pouvez consulter à l'adresse suivante <http://tinyurl.com/video12mars2011>. Le 12 mars 2011, des gens de toutes les régions du Québec convergeront vers Montréal pour participer à cette manifestation nationale. Des autobus seront nolisés pour emmener les gens provenant de l'extérieur de la grande région de Montréal au lieu de départ de la marche, qui s'étendra sur environ 1,3 km. Si vous souhaitez monter à bord d'un de ces autobus, vous devez réserver votre place auprès de votre déléguée ou de votre délégué ou en visitant le site Web www.syndicaliste.info. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le SPGQ afin que nous puissions vous aider (418 692-0022 ou 1 800 463-5079).

Le maintien de services publics de qualité est nécessaire au bien-être de la population, mais pour les membres du SPGQ, cela signifie aussi la préservation de nos emplois. Il est essentiel que nous participions en grand nombre à la manifestation nationale du 12 mars 2011 à Montréal afin d'infléchir les orientations du ministre des Finances pour que le budget du Québec 2011 soit véritablement au service de la population québécoise. ■



Huguette Latulippe / Promotion inc., Illustration : Geneviève Guénette

Pour prendre connaissance des activités du 8 mars 2011 :

<http://tinyurl.com/8-mars-2011>